



L'organisme canadien de réglementation de l'audit publie son rapport public annuel sur les inspections des Quatre Grands cabinets comptables

Diminution du nombre de constatations importantes à l'issue des inspections menées en 2017; pour le CCRC, le secret de la constance dans l'exécution de l'audit à long terme réside dans les systèmes d'assurance qualité

TORONTO, le 27 novembre 2017 – Dans son rapport public 2017 sur les inspections des quatre principaux cabinets comptables du Canada (les Quatre Grands – Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.) publié aujourd'hui, le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) a fait état d'une diminution des constatations importantes découlant des inspections des quatre cabinets en 2017 par rapport à l'année dernière. Il a inspecté 86 dossiers d'audit (comparativement à 87 en 2016), dont 6 ont fait l'objet de constatations importantes, par rapport à 11 en 2016 et à 24 en 2015 (pour 93 dossiers inspectés).

« Bien que le nombre de constatations formulées dans le cadre de son inspection de chacun des Quatre Grands cabinets soit globalement acceptable, le CCRC a encore relevé certaines incohérences au sein des cabinets, déclare Brian Hunt, directeur général, CCRC. Il demeure important de parvenir à intégrer complètement, pour chaque bureau et pour chaque mission, les améliorations apportées aux stratégies d'audit. »

La grande majorité des constatations formulées à l'égard des quatre cabinets concernaient les estimations comptables importantes, la mise en œuvre des principes fondamentaux de l'audit, le jugement professionnel et l'esprit critique. Une constatation importante découlant de l'inspection se définit comme une déficience importante dans l'application des normes d'audit généralement reconnues qui pourrait donner lieu à un retraitement. À ce jour, deux retraitements d'états financiers ont dû être effectués.

Afin de mieux cerner et comprendre les obstacles qui empêchent les cabinets d'améliorer leurs systèmes d'assurance qualité et d'exécuter leurs audits avec plus de constance, le CCRC perfectionnera sa méthode d'inspection en 2018, en y intégrant d'autres revues opérationnelles portant sur l'efficacité de la structure des cabinets, l'attribution des responsabilités, les processus d'assurance qualité et la culture. La nouvelle approche sera mise en œuvre auprès des Quatre Grands cabinets dès mars 2018, dans le cadre du cycle d'inspection de 2018. C'est à compter de 2019 que le CCRC prévoit appliquer le nouveau modèle aux dix autres cabinets inspectés annuellement.

Les Quatre Grands cabinets d'audit doivent transmettre les constatations importantes et les rapports publics du CCRC au comité d'audit de leurs clients. Le CCRC encourage fortement

les comités d'audit à discuter du rapport public et des constatations les concernant, s'il y a lieu, avec leurs auditeurs.

Le rapport public 2017 du CCRC sur les inspections des Quatre Grands peut être consulté sur notre site Internet www.cpab-ccrc.ca.

À propos du CCRC

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est l'organisme canadien de réglementation de l'audit responsable de la surveillance des cabinets comptables qui auditent les émetteurs assujettis canadiens. Le CCRC est un organisme indépendant des autorités de réglementation provinciales chargées de la supervision de la profession comptable. Organisme de réglementation de l'audit de calibre mondial, le CCRC contribue à renforcer la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière, sur laquelle reposent les marchés financiers du Canada. Le CCRC a des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver.

-30-

Pour plus d'information, communiquez avec :

Adrienne Jackson, directrice principale, Communications
Conseil canadien sur la reddition de comptes
416 913 8260, poste 4132
adrienne.jackson@cpab-ccrc.ca